

# GUIDE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

2025 - 2026



# CALENDRIER SCOLAIRE

## 2025-2026

**RENTRÉE SCOLAIRE .....**Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

**VACANCES D'AUTOMNE .....**Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025

**VACANCES DE NOËL .....**Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026

**VACANCES D'HIVER .....**Du samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026

**VACANCES DE PRINTEMPS .....**Du samedi 11 avril 2026 au lundi 27 avril 2026

**VACANCES D'ÉTÉ.....**Samedi 4 juillet 2026

Reprise de l'école le matin des jours indiqués



# ORGANISATION

|               | LUNDI   | MARDI  | JEUDI | VENDREDI | VOIR PAGE |
|---------------|---|--|-------|----------|-----------|
| 7h - 8h30     |  | Accueil périscolaire du matin                    |       |          | 6         |
| 8h30 - 11h45  |  | Temps de classe                                  |       |          |           |
| 11h45 - 13h45 |  | Restauration et temps périscolaire méridien      |       |          | 6         |
| 13h45 - 16h30 |  | Temps de classe                                  |       |          |           |
| 16h30 - 17h   |  | Goûter   |       |          | 7         |
| 17h - 18h     |  | Aide aux devoirs et accueil périscolaire du soir |       |          | 8         |
| 18h - 18h45   |  | Accueil périscolaire du soir                     |       |          | 8         |

# LES INSCRIPTIONS

## Les inscriptions scolaires

L'inscription à l'école concerne les enfants qui font leur 1ère entrée à l'école maternelle, ainsi que ceux des familles qui viennent s'installer à Vitré.

### Les démarches :

1. Je transmets au service éducation de la Ville les pièces nécessaires : fiche de renseignements, autorisations parentales, livret de famille, justificatif de domicile de moins de trois mois, carnet de vaccination dans le cas d'une première inscription.
2. Je prends rendez-vous auprès du service au 02 99 75 54 08.
3. Je reçois mon certificat d'inscription. Il suffit ensuite de prendre rendez-vous avec le directeur de l'école de son secteur pour l'admission.

### Demande de dérogation au secteur scolaire

La dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école de son secteur scolaire. Pour scolariser un enfant dans une autre école, il faut transmettre une demande par courrier.

# LE PORTAIL FAMILLE

## SUR INTERNET, LE PORTAIL FAMILLE

Afin de simplifier les démarches des familles, la Ville de Vitré a mis en place un service en ligne, le « portail famille » destiné aux parents des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Vitré. Le mode d'emploi détaillé du portail famille est téléchargeable dans l'onglet documents et à disposition au service éducation restauration.

Découvrir les comptes rendus des activités périscolaires et plannings d'animations par période

Correspondre avec le service Education-Restauration

Consulter les factures dématérialisées

## LE PORTAIL FAMILLE

Retrouver des informations relatives à l'accueil ou à la scolarité des enfants

Accessible via  
[www.vitre.bzh](http://www.vitre.bzh)  
-> accès rapide puis  
Portail familles

Inscrire les enfants aux activités périscolaires (réservation des repas)



## RÉSERVATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

(Accueil du matin, midi, goûter et soir)

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

#### DU MATIN ET DU SOIR :

Pas d'inscription préalable.

#### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MIDI :

Réservation via le portail famille en suivant les indications de la page 5

#### LE GOÛTER :

- Pour les élèves de maternelle, les parents informent l'agent chaque matin.
- Pour les élèves d'élémentaire, les enfants s'inscrivent sur papier dans leur classe chaque jour.

## MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION



RÉSERVER VIA LE PORTAIL FAMILLE au plus tard **3 jours** avant le jour prévu\*

\*Exemple : Je réserve ou j'annule au plus tard le vendredi pour le lundi de la semaine suivante.

## JE RÉSERVE



MON ENFANT DÉJEUNE À LA CANTINE



LA FACTURE EST À VOTRE DISPOSITION SUR LE PORTAIL LE MOIS SUIVANT



MON ENFANT NE DÉJEUNE PAS À LA CANTINE



JE DÉCOCHE 3 JOURS AVANT DANS LE CAS CONTRAIRE JE SERAI FACTURÉ (une **majoration de 2€** s'appliquera à partir de 3 absences non prévenues)



SI MON ENFANT EST MALADE

Prévenir le coordonnateur ainsi que le directeur avant le repas réservé, ou envoi d'un justificatif médical sous 8 jours.

## MON ENFANT DÉJEUNE SANS RÉSERVATION PRÉALABLE



LE REPAS SERA FACTURÉ AVEC UNE MAJORIZATION DE **2€** à partir de **3 défauts de réservation**.

## Comment ça marche ?



Si vous n'avez pas de compte famille alors inscrivez-vous en vous munissant du numéro de dossier remis par le service éducation.



Vous avez déjà un compte famille, alors connectez-vous directement sur le portail famille de la ville, en notant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.



Réservez les repas du / de vos enfants en allant dans la rubrique inscription et sur l'onglet activités périscolaires, restauration scolaire et planning.



Cliquez ensuite sur modifier pour cocher les jours où votre enfant déjeunera, puis validez, enregistrez et "terminer les modifications". Soyez vigilant à inscrire chacun de vos enfants. Vous pouvez aussi choisir l'option modification avancée qui permet de faire votre pointage selon la périodicité (pour l'année, ou en cas de garde alternée...).

**En cas de difficultés, les agents du service éducation sont disponibles et à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription, de réservation et de paiement. Une borne de connexion est mise à disposition sur les horaires d'ouverture du service éducation.**

# LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La Ville propose une offre diversifiée pour l'accueil des enfants le matin avant la classe, le midi, et le soir après la classe répartie sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Les enfants bénéficient de temps d'activités périscolaires, dont le programme est défini dans le cadre du Projet Educatif du Territoire (PDET).



## L'ACCUEIL DU MATIN

Dans le respect du rythme de l'enfant, différentes activités calmes sont proposées.

**De 7h à 8h30 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**  
**À 8h20 : les enfants sont pris en charge par les enseignants.**



## ⌚ LA PAUSE MÉRIDIENNE

### LE REPAS

La restauration scolaire est gérée par les services municipaux de la Ville de Vitré. La cuisine centrale dessert l'ensemble des écoles par liaison chaude (transport des aliments par conteneurs isothermiques). Chaque école est équipée d'une cuisine satellite et d'une salle de restauration.

Les menus sont établis suivant un plan alimentaire, visés par un diététicien. Ces menus respectent les recommandations du PNNS (Plan National Nutrition Santé) ainsi que les fréquences du GEMRCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) avec, entre autres, une présence de fruits et légumes favorisée et renforcée aussi fréquemment que possible. Les menus s'inscrivent dans le cadre du programme « Vivons en Forme » mis en place par la municipalité de Vitré.

Les menus sont affichés à la porte de l'école, du restaurant scolaire, mis à disposition des familles qui le souhaitent et accessibles sur le site internet de la Ville.



## LES ACTIVITÉS

Pendant la pause méridienne, vos enfants ont la possibilité de participer à des ateliers variés, animés par les animateurs périscolaires et des intervenants extérieurs spécialisés.

C'est un temps de détente, de découverte, d'expression et d'épanouissement, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

L'objectif est de favoriser la curiosité, la créativité, le vivre-ensemble et la confiance en soi à travers des activités collectives :

- **Arts plastiques & création manuelle**  
(peinture, modelage, bricolage créatif...)
- **Expression artistique**  
(théâtre, danse, expression corporelle...)
- **Sports et bien-être**  
(jeux sportifs, yoga, parcours motricité, jeux d'opposition...)
- **Découvertes ludiques et éducatives**  
(jeux coopératifs, ateliers nature, éveil sensoriel...)



Pour la participation à un atelier réalisé par un intervenant extérieur, un flyer vous sera transmis par voie de cartable.

**De 11h45 à 13h45 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**  
**À 13h35 : les enfants sont pris en charge par les enseignants**

## LE GOÛTER

Des goûters équilibrés sont proposés et servis à partir de 16h30 pour les enfants de maternelle et d'élémentaire au sein du restaurant scolaire. Ils sont affichés sur la porte de l'école, du restaurant scolaire, mis à disposition des familles qui le souhaitent et visibles sur le site internet de la mairie : [www.vitre.bzh/infos-pratiques-1](http://www.vitre.bzh/infos-pratiques-1)

**De 16h30 à 17h : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**





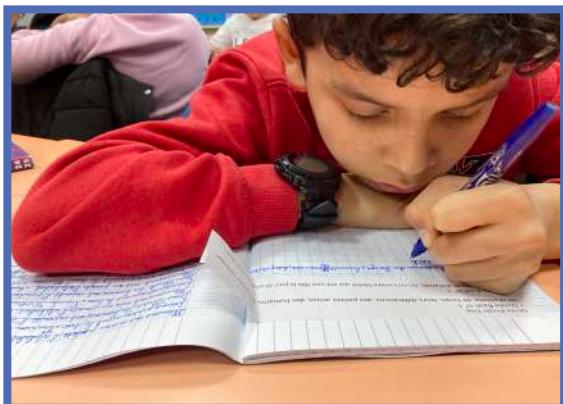
## L'ACCUEIL DU SOIR

Tous les soirs, de 17h00 à 18h45, des petits groupes sont constitués pour de l'aide aux devoirs et pour organiser des temps d'animation ludiques et conviviaux.

### L'AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs permet à vos enfants du CP au CM2 d'avoir un espace encadré par les animateurs de la Ville, pour faire leurs devoirs de manière autonome.

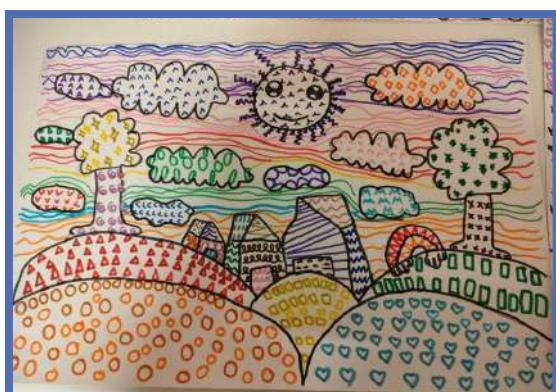
**De 17h à 18h** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis



### L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Différentes activités sont proposées dans le respect du rythme de l'enfant : lecture, jeux d'extérieur ou d'intérieur...

**De 17h à 18h45** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



# FOCUS

## ATELIER GRAPHIQUE "PAYSAGES IMAGINAIRES"

**Justine Painchaud** est une artiste peintre qui propose des ateliers ludiques pour les enfants. Sous forme de jeu graphique, elle propose aux enfants de composer et de raconter des paysages imaginaires. Les outils et consignes évoluent pour stimuler la créativité, favoriser l'imagination et encourager l'exploration individuelle et collective. À partir de formes simples et abstraites, chaque enfant construit visuellement une histoire unique autour d'un paysage inventé.



## ATELIERS DE DANSE



**Pauline Perronnerie** est professeure de danse Jazz diplômée d'Etat et propose de l'initiation aux enfants. Elle invite les élèves de CM1 à explorer la danse à travers une pédagogie de l'expérimentation et de l'expérience sensible. Entre expression libre et consignes précises, les enfants développent leur créativité, affinent leur perception du mouvement, de l'espace, de la musique et des autres. Ils acquièrent également des bases techniques ouvrant l'accès à diverses formes de danse.

# LES TARIFS

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES

| Quotidient familial par tranche | Accueil du matin (7h-8h20) | Restauration et accueil méridien |                    | Accueil du soir  |         |           |
|---------------------------------|----------------------------|----------------------------------|--------------------|------------------|---------|-----------|
|                                 |                            | Tarifs vitréens                  | Tarif non vitréens | 16h30-17h Goûter | 17h-18h | 18h-18h45 |
| 1 : QF < à 356                  | 0,75 €                     | 1,86 €                           | 2,15 €             | 0,53 €           | 0,75 €  | 0,75 €    |
| 2 : QF de 357 à 549             | 0,77 €                     | 2,61 €                           | 3,01 €             | 0,55 €           | 0,77 €  | 0,77 €    |
| 3 : QF de 550 à 764             | 0,79 €                     | 3,40 €                           | 3,91 €             | 0,57 €           | 0,79 €  | 0,79 €    |
| 4 : QF de 765 à 1000            | 0,81 €                     | 4,07 €                           | 4,69 €             | 0,59 €           | 0,81 €  | 0,81 €    |
| 5 : QF de 1001 à 1300           | 0,83 €                     | 4,39 €                           | 5,06 €             | 0,61 €           | 0,83 €  | 0,83 €    |
| 6 : QF > 1301                   | 0,85 €                     | 4,52 €                           | 5,21 €             | 0,63 €           | 0,85 €  | 0,85 €    |

Pour le repas et goûters de la Malabizou, Astéroïde et Loisirs Pluriel, le tarif est identique à celui des écoles.

Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel pour la restauration scolaire, le quotient familial de la Caf est à fournir au service Éducation-Restauration à chaque rentrée scolaire et à chaque changement de quotient familial (pas d'effet rétroactif).

### Modalités de paiement :

- Par prélèvement (fournir un RIB et autorisation signée à retourner au service)
- Par chèque à l'ordre du Trésor public
- En espèces : le paiement se fait obligatoirement au bureau du régisseur situé 12 place du Château
- Par carte bancaire

- **Pénalités de 10 € par 1/4 d'heure**, pour tout dépassement d'horaires.
- À partir de 3 défauts de réservation des repas (absence non prévue sans justificatif, présence sans inscription), **majoration de 2 €** en plus du tarif repas en fonction du QF.
- **Toute heure commencée est due.**

# SANTÉ

## Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Tout enfant souffrant d'un problème d'ordre allergique ou de santé qui nécessite une adaptation de son alimentation peut être accueilli au restaurant scolaire, **à la condition que soit signé un PAI**.

**Les parents sont donc invités à contacter le service.**

Dans le cadre de certains PAI, un « panier-repas complet » fourni par la famille, sous sa responsabilité, peut être préconisé.

### Soins et médicaments (hors PAI) :

Aucun médicament n'est administré par le personnel sur les temps périscolaires.

En cas d'accident ou d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, l'équipe d'encadrement contacte le SMUR ou les sapeurs-pompiers afin de conduire l'enfant au centre hospitalier.

Le responsable légal de l'enfant, le directeur ou la directrice de l'école et le responsable du service Éducation sont immédiatement informés.

Pour tout accident survenu sur le temps périscolaire, un rapport d'accident est réalisé.

**Toute maladie contagieuse doit être immédiatement signalée car certaines maladies entraînent une éviction temporaire.**



# LES RÈGLES DE VIE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

**La vie en groupe est basée sur le respect entre les enfants eux-mêmes et entre les enfants et les encadrants. Le respect se construit sur la base des valeurs suivantes : écoute, dialogue, politesse et convivialité.**

Les enfants doivent avoir une tenue et un comportement corrects. Il leur est interdit de quitter les locaux de l'accueil sauf sous certaines conditions : autorisation parentale ou sortie de l'école sous la responsabilité des parents ou d'une personne mandatée par eux.

Tous les objets personnels (téléphone, jeux...) sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Les comportements portant préjudice au bon déroulement de l'accueil périscolaire, les écarts de langages volontaires et répétés, les manquements aux règles de politesse et de courtoisie, la dégradation du matériel et des locaux feront l'objet de sanctions.

## Signalement d'un problème de comportement sur le temps périscolaire

### La fiche de réflexion

Il s'agit d'une fiche remplie par l'enfant suite à un problème de comportement.

Elle permet à l'enfant de réfléchir et de prendre conscience de ses actes. Cette fiche est conjointement signée par l'enfant, l'encadrant et le parent.

## Les avertissements



**Le 1<sup>er</sup> avertissement** doit être signé et retourné par les parents.  
Un échange entre l'enfant et l'encadrant a lieu.



**Un 2<sup>e</sup> avertissement**, à signer et à retourner par les parents, entraîne un échange entre l'enfant, l'encadrant, le directeur ou la directrice de l'école et le coordonnateur au sein de l'école.



**À partir du 3<sup>e</sup> avertissement**, l'enfant et l'un de ses parents seront convoqués à la mairie.

À l'issue de cet entretien, une exclusion momentanée ou définitive pourra être prononcée. **Tout manquement au règlement touchant directement l'intégrité physique et/ou personnelle d'un adulte ou d'un enfant peut engendrer une exclusion immédiate.** Une réunion de concertation se fera par la suite.

# LES ENCADRANTS

## LES COORDONNATEURS

Dans chaque école, les coordonnateurs organisent l'ensemble des temps périscolaires. Ils encadrent les équipes d'animation du site, et garantissent la sécurité et le bien-être des enfants.

### Voici leurs coordonnées respectives

- Romain JEULAND, école la Hodeyère, 06 73 29 81 28  
romain.jeuland@mairie-vitre.fr
- Sylvie BORDAIS, école Le Château, 06 77 62 19 20  
sylvie.bordais@mairie-vitre.fr
- Béatrice PAQUET, école Pierre Lemaître, 07 89 40 40 19  
beatrice.paquet@mairie-vitre.fr
- Anaïs LESCOUEZEC, école Jean Guéhenno, 06 80 45 41 25  
anaïs.lescouezec@mairie-vitre.fr



Ils sont joignables de 9h30 à 13h30 et de 14h à 17h le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

## LES ATSEM

Dans les classes maternelles, les ATSEM (agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles) assistent l'enseignant dans la préparation des activités, participent aux projets éducatifs et aident l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

Au cœur de l'équipe éducative, ils encadrent, en dehors du temps scolaire, le temps du repas et s'occupent de l'entretien des locaux et du matériel à destination des enfants.

## LES AGENTS OU ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES

Ils accueillent, chaque jour, les enfants sur les temps d'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que lors de la pause méridienne. Ils participent à l'encadrement des enfants et mettent en place des activités ludiques.

Retrouvez le trombinoscope de l'ensemble du personnel municipal, par école, sur chaque site et sur le portail famille à [www.portailfamille.mairie-vitre.fr](http://www.portailfamille.mairie-vitre.fr)

# LE PEdT

## LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) est un ensemble de valeurs et de projets partagés par la communauté éducative : Education Nationale, Ville, familles, partenaires associatifs, en faveur des enfants du territoire. Il est élaboré en concertation avec tous les acteurs éducatifs, dans le respect des compétences de chacun.

Le PEDT de Vitré, qui concerne les enfants âgés de 3 à 11 ans, doit permettre de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école. Voici les objectifs opérationnels issus du nouveau PEDT pour 2023-2027 ainsi que les exemples d'actions concrètes qui y sont associés :

### L'INCLUSION

Développer les partenariats avec les structures ressources

Favoriser le bien-vivre ensemble et le respect de la différence

Jouer autrement



### L'ENFANT ACTEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Permettre aux enfants de choisir les activités

Participer aux commissions menus

Aider les enfants à prendre des initiatives

### BONNES PRATIQUES ÉCO-CITOYENNES

Sensibiliser aux écogestes dans les écoles

Encourager les sorties dans la nature

Végétaliser les cours d'écoles



### LE SPORT / SANTÉ

#### Programme Vivons en forme

Proposer des jeux sportifs variés



Sensibiliser à une alimentation équilibrée

Prévenir la surexposition aux écrans

Animer des ateliers sur le sommeil



# LE MERCREDI

## ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

L'accueil de loisirs est un mode d'accueil collectif pour les enfants de 3 à 11 ans. C'est un espace éducatif et de loisirs favorisant la socialisation, la découverte, le partage et l'épanouissement au travers d'animations proposées tout au long de la journée.

Les centres de loisirs municipaux de Vitré sont ouverts aux familles vitréennes. Les enfants sont acceptés après leur inscription sur leur espace famille INOÉ, via le site internet de la ville : <https://www.vitre.bzh/portail-familles>

### L'offre d'accueil du mercredi :

#### Site Pierre Lemaître

PS au CE1 - Accueil le matin uniquement (avec ou sans repas)



#### Site Maison de l'Enfance / Hodeyère

PS au CE1 - Accueil en demi-journée ou journée entière



#### Site Jean Guéhenno

CE2 au CM2 - Accueil en demi-journée ou journée entière



#### Renseignements et inscriptions :

02 99 74 31 86 / [centredeloisirs@mairie-vitre.fr](mailto:centredeloisirs@mairie-vitre.fr)

## ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIATIF : LOISIRS PLURIEL

### Site Ar Ruskenn

Loisirs pluriel accueille les enfants de 3 à 13 ans, avec ou sans handicap, pour des temps de loisirs en petits effectifs.

#### Renseignements et inscriptions :

06 89 11 86 36 / [vitre.enfants@loisirs-pluriel.com](mailto:vitre.enfants@loisirs-pluriel.com)



**L'offre d'accueil des vacances : aucune modification**, l'accueil se fera à la Maison de l'Enfance ainsi qu'à Loisirs Pluriel.



# LES ÉCOLES

## Groupe scolaire Le Château

4 place du Château, 35500 Vitré

- Maternelle : 02 99 75 06 63
- Élémentaire : 02 99 75 03 97
- Périscolaire : 06 77 62 19 20
- ecole.0352515u@ac-rennes.fr

## Groupe scolaire La Hodeyère

7 allée de la Hodeyère, 35500 Vitré

- Maternelle : 02 99 75 25 40
- Élémentaire : 02 99 75 10 15
- Périscolaire : 06 73 29 81 28
- ecole.0351837g@ac-rennes.fr

## Groupe scolaire Jean Guéhenno

26 avenue le Conidec de Traissan, 35500 Vitré

- Maternelle : 02 99 75 16 98
- Élémentaire : 02 99 75 16 95
- Périscolaire : 06 80 45 41 25
- ecole.0352434f@ac-rennes.fr

## Groupe scolaire Pierre Lemaître

5 rue du 70ème Régiment d'Infanterie, 35500 Vitré

- Maternelle et élémentaire : 02 99 75 03 01
- Périscolaire : 02 99 75 18 87  
07 89 40 40 19
- ecole.0350683c@ac-rennes.fr

## Ville de Vitré

Service Éducation-Restauration · 12 place du Château - Vitré

02 99 75 54 08 · [education@mairie-vitre.fr](mailto:education@mairie-vitre.fr) · <http://portailfamille.mairie-vitre.fr>

Le service est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et sur rendez-vous l'après-midi.

Le guide est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<https://portailfamille.mairie-vitre.fr/documents>